



ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 LAPALUD



INSCRIPTIONS **RENTRÉE SCOLAIRE Septembre 2020**

Au plus tôt et avant le 31 mai

Enfants dont les parents sont domiciliés sur LAPALUD

Note destinée : pour les enfants nés en 2017 et pour les nouveaux élèves arrivant sur la Commune

AFIN DE PROCEDER A L'INSCRIPTION SCOLAIRE de votre enfant, il convient :

1) De transmettre par courriel - ccas@lapalud.net - les pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille,
- Carte nationale ou pièce d'identité du parent qui se présente – en cours de validité,
- Justificatif de domicile récent (Quittance de loyer, Facture EDF, Eau, Téléphone (consommation) ...)

En cas d'hébergement : Prévoir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, sa pièce d'identité originale valable, son justificatif de domicile récent - ET un justificatif de domicile au nom du représentant légal à l'adresse de l'hébergeant (attestation assuré social par exemple)

- Le cas échéant, le jugement de séparation ou de divorce précisant le droit de garde des enfants,
- Le document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires - antidiptérique, antitétanique, Antipoliomyélitique (carnet de santé de l'enfant),
- Fiche de renseignements dûment complétée (ci-jointe)
- Bulletin de radiation pour les enfants scolarisés arrivant sur la Commune.

Si vous êtes dans l'incapacité de transmettre ces documents par mail, les documents originaux devront être déposés dans la boîte aux lettres « MAIRIE » après avoir informé le service des AFFAIRES SCOLAIRES de la Mairie au 04.90.40.30.73.

Cette transmission de mail et l'enregistrement de vos informations permettront de compter votre enfant dans les effectifs pour la rentrée scolaire de septembre (*Il restera bien sûr à finaliser le dossier par une brève rencontre en Mairie puis par un contact avec la Directrice*).

2) Après traitement du dossier et de ces pièces justificatives, vous serez recontacté(es) :

PAR LA COMMUNE : en vue d'une rencontre en Mairie : un seul parent muni des documents originaux.
Puis PAR LA DIRECTRICE DES ECOLES : pour la finalisation de l'inscription scolaire.

Cette procédure ne concerne pas les enfants qui ont déjà été pré-inscrits en Mairie avant le confinement.

Pour les familles qui ont déjà effectué la pré-inscription de leur enfant en Mairie, mais ne l'ont pas finalisée auprès de l'École, vous serez directement contacté(es) par la Directrice pour effectuer cette démarche

Dossiers annexes qu'il est conseillé de constituer pour la rentrée scolaire :

ALSH sans hébergement, accueils proposés par la Commune = ALP garderie du matin et du soir – ALSH du mercredi – ALSH des vacances scolaires : Vous serez contacté(es) ultérieurement par la Directrice du service Enfance Jeunesse (enfancejeunesse@lapalud.net)

Restauration scolaire – CCRLP Communauté des Communes Rhône Lez Provence = 04.90.40.01.28

IMPORTANT : L'instruction est obligatoire dès 3 ans